

Faut-il interdire les participations étrangères trop importantes dans les entreprises françaises de technologie "sensible" ?
À la veille d'un décret que prépare le gouvernement, Hervé Schauer, consultant en sécurité informatique, nous livre ses réflexions.

Hervé Schauer : « Difficile d'empêcher les Américains de contrôler les technologies qui les intéressent »

PAR JÉRÔME THOREL,
PARIS

La loi de sécurité financière du 1er août 2003 (*) institue pour la première fois le principe de "préférence nationale" dans le domaine des technologies sensibles. Il s'agit de donner au ministère de l'Economie et des Finances une sorte de "droit de veto" sur tout investissement significatif d'origine non communautaire (hors UE) dans une entreprise française de technologie.

Un décret est toujours en cours d'écriture; il déterminera quels types de secteurs sont concernés exactement, et surtout à partir de quel seuil de participation dans le capital (33%? 51%?) le visa des autorités françaises sera indispensable.

«Face à des monopoles technologiques, le logiciel libre est la solution la plus simple à développer et à promouvoir rapidement. Là où la création d'un acteur économique privé, demanderait des moyens financiers et humains inaccessibles, le logiciel libre permet de bénéficier rapidement d'une dynamique collaborative hétérogène et efficace»

Des responsables d'entreprises spécialisées dans la sécurité informatique se sont déjà exprimés sur la question, indiquant que l'origine française d'une société impliquée dans la sécurité ou dans le conseil en cybercriminalité, était de plus en plus demandée par leurs entreprises clientes.

Ce n'est pas tout à fait l'avis de Hervé Schauer, remuant fondateur d'un cabinet de consulting en sécurité qui porte son nom (HSC). Spécialiste des systèmes ouverts et des logiciels libres, intervenant auprès du Clusif (Club de la sécurité des systèmes d'information français) et de divers organismes de consultation, Schauer n'a généralement pas la langue dans sa poche. Surtout lorsque l'on évoque la position hégémonique de certaines multinationales, devenues presque incontournables dans le monde IT. Dans cet entretien, il avance même que la préférence nationale s'applique bien plus de l'autre côté de l'Atlantique, qu'en France ou dans l'espace européen.

ZDNet: Quelle est votre réaction quand on évoque une certaine "préférence nationale" qui règnerait en France dans l'industrie et les services de sécurité informatique?

Hervé Schauer: Je constate que ce n'est pas le cas. Les entreprises en Europe me semblent les plus ouvertes

du marché mondial aux technologies de toutes origines, et ne donnent pas de préférence marquée aux produits européens ou français, même dans le domaine de la sécurité. Un marché dominé par les produits américains et israéliens. Je pense, à l'inverse, que les Américains ou certains pays asiatiques, de par leur culture, sont plus sensibles à l'origine des produits que les Européens, même si les Européens ne s'en aperçoivent pas toujours.

Il faut aussi considérer la situation de manière plus globale. Peut-on créer une entreprise fabriquant des produits de sécurité en France? Lorsqu'une entreprise développe un produit qui s'adresse au marché mondial, il est souvent préférable de la créer aux États-Unis, pour bénéficier de l'effet rapide du premier marché, et des structures d'accueil sur les plans fiscal, social, financier et de l'investissement, etc.

Quel exemple vous vient à l'esprit?

Par exemple Renaud Deraison, auteur du logiciel libre Nessus, qui permet de faire des tests de vulnérabilité. Il a fondé Tenable aux USA avec des partenaires américains. Je pense que c'est le meilleur moyen d'espérer en tirer un profit un jour.

Des sociétés françaises spécialisées dans la sécurité ont quand même réussi?

C'est justement l'autre question que je me pose. C'est même plutôt l'inverse qui se produit: les entreprises françaises ayant une bonne expertise en sécurité sont convoitées par des capitaux américains. Solsoft par exemple, créée en 1997: elle a innové dans la gestion du contrôle d'accès dans les réseaux. Depuis un ou deux ans, Solsoft est sous le contrôle de Carlyle Group (influent fonds d'investissement dont les administrateurs sont d'anciens ministres ou responsables du renseignement des États-Unis, NDLR). Il est difficile d'empêcher les Américains de prendre le contrôle des technologies qui les intéressent; l'exemple de Texas Pacific Group avec Gemplus est incontournable. Souvent, il me semble que les investisseurs français ne peuvent pas rivaliser et que les structures d'accueil en France sont adaptées uniquement aux entreprises qui ciblent un marché hexagonal.

Dans les services et le conseil en sécuri-

té, vous feriez le même constat?

Oui, l'absence de "préférence nationale" reste valable. Il est plutôt plus limité par l'importance de la langue. Par exemple, de nombreux ingénieurs étrangers, hors Europe, travaillent dans les sociétés de service françaises en sécurité. Nous avons aussi déjà vu des tests d'intrusion sous-traités à l'étranger. À l'inverse, nous sommes régulièrement sollicités dans les pays francophones, mais nous avons déjà croisés des Américains juste venus des USA pour configurer ou auditer un système de sécurité en France, dans une société américaine. Donc à mes yeux, et contrairement aux idées reçues, il y a généralement moins de préférence nationale en France, et en Europe plus généralement, que dans tout autre pays – à commencer par les États-Unis.

Il y a aussi des domaines où certains pays disposent de quasi-monopoles dans des technologies. Y voyez-vous également des craintes en matière de sécurité? Que pensez-vous du cas Cisco Systems, par exemple, incontournable dans les routeurs IP?

Les exemples monopolistiques de ce type sont très nombreux dans les technologies de l'information, et ce manque de diversité fragilise l'ensemble des systèmes d'information dont la société moderne est dépendante. Cisco est un bon exemple, et la faille de sécurité découverte cet été devrait ouvrir les yeux sur les dangers d'une telle monoculture, plus discrète que d'autres comme Microsoft ou Intel, mais peut-être aussi importante. Il y a énormément de monopoles moins connus. Par exemple l'Américain Brooktrout, qui a le quasi-monopole des puces pour les cartes de télécopie. Un télécopieur ou un serveur de télécopie conçu en France ou au Japon a toutes les chances d'utiliser cette puce américaine. Un autre exemple est l'Israélien Comverse pour les boîtes vocales des opérateurs GSM. Un fax ou une boîte vocale sont accessibles par le réseau téléphonique et transmettent parfois des informations de valeur.

Il y a quelque temps, Certplus parlait d'un éventuel rachat de son actionnaire à 20%, l'Américain Verisign, leader dans les certificats numériques. Les services de Bercy risquent-ils selon vous d'y mettre leur veto dans le cadre de la future réglementation?

Les certificats et la signature élec-

tronique, c'est l'expression technique de la confiance. Faites-vous confiance à Verisign? L'usage que Verisign a fait du DNS cet été devrait là aussi aider à ouvrir les yeux s'il le faut encore. Je pense qu'il est souhaitable que des acteurs de confiance, et donc ayant des appuis locaux, connus et solides, soient disponibles pour les utilisateurs de certificats électroniques. Pour cela, il me semble que le rôle de l'État est de réguler le système concurrent lorsqu'il ne fonctionne plus. HSC, comme de nombreux organismes, a préféré créer sa propre autorité de certification pour son petit cercle d'utilisateurs qui lui font confiance.

Est-ce plus simple à aborder dans le monde des logiciels libres, où la transparence du code ne permet pas, a priori, la même appropriation "nationale" des technologies? Mais il y a eu récemment des événements troublants concernant des attaques qui portaient sur les travaux de développement du kernel Linux. Alors quand on penche pour des solutions libres en GPL, sera-t-on mieux protégé en choisissant un installateur "local"?

Le logiciel libre me semble un apport de rééquilibrage très important. Je ne suis pas au courant des troubles au sujet du noyau Linux. Face à des monopoles technologiques que nous avons cités, tout comme face à leur contrôle par un pays comme nous l'avons vu, le logiciel libre est la solution la plus simple à développer et à promouvoir rapidement. Là où la création d'un acteur économique privé, pour faire contrepoids, demanderait des moyens financiers et humains inaccessibles, le logiciel libre permet de bénéficier rapidement d'une dynamique collaborative hétérogène et efficace.

Celle-ci peut aller d'un laboratoire de recherche public à un industriel, en passant par un petit cabinet de conseil en sécurité et un programme de subvention publique, et permet de créer une alternative à un monopole propriétaire et technologique. À mes yeux, la principale difficulté réside dans les aspects "composants électroniques" qui sortent du domaine du logiciel. Là, je pense que d'autres méthodes, comme le contrôle et l'évaluation imposés par la législation pourraient, peut-être permettre de pallier en partie l'inexistence d'une alternative aux monopoles, et aux risques que cela peut faire peser sur la sécurité. ■

(*) Loi n° 2003-706 du 1er août 2003